

Chez Miss Cheese à l'heure du thé

Hypothèse : Aire motrice ou aire visuelle atteinte.

Observation :

On observe grâce aux IRM fonctionnelles les zones d'activité liées aux mouvements du bras gauche et à la stimulation visuelle. On note leurs localisations.

On observe dans l'IRM anatomique de Miss Cheese qu'une partie de son cerveau est endommagée.

Cette partie coïncide avec l'aire motrice ou visuelle. (dans la pratique, il s'agira de l'aire motrice)

Conclusion :

On en conclut que l'activité cérébrale de Miss Cheese est corrompue dans cette zone de son cerveau. Sa motricité (ou vision) s'en trouve donc limitée.

On valide l'une des deux hypothèses